

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2017163BS0202**

Réunion du Bureau Syndical du 12 juin 2017

**Date de convocation : 2 juin 2017
Date d'affichage : 4 juillet 2017**

OBJET : Désignation partielle des délégués du SDEG 16 à Charente Numérique.

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de juin à 9 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	19
Nombre de procuration au moment du vote :	0

Le Président

Rappelle :

- Que concernant les élections, que les statuts du SDEG 16 prévoient notamment à l'article 12 « Elections : principes généraux » (extrait) :

« Les délégués appartenant à une collectivité territoriale ou établissement public adhérent n'ayant transféré aucune compétence sont inéligibles au Bureau Syndical, ils ne peuvent appartenir à aucune Commission, ils ne peuvent en aucun cas représenter le SDEG 16.

Toutes les élections (Président, Bureau Syndical, Vice-Présidents, Secrétaire, Commissions et représentations ...) ont lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Nul n'est élu au premier tour s'il n'a pas réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés.
- un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Expose :

- Qu'afin de permettre le déploiement du Très Haut débit en Charente, par délibération n°2017093CS0115 du 3 avril 2017, le Comité Syndical a décidé d'adhérer au syndicat mixte ouvert Charente Numérique.
- Que concernant la désignation des représentants du SDEG 16 au Syndicat Charente Numérique, le Comité Syndical a invité le Bureau Syndical, compte tenu du fait que le SDEG doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au titre de chaque Communauté de Communes membre et deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour chaque Communauté d'agglomération, à désigner en tant que représentant au Syndicat Charente Numérique :
 - o les délégués titulaires et suppléants du collège EPCI du SDEG 16 dès lors que ceux-ci sont, au sein du SDEG 16, les représentants de ces établissements au titre notamment de la compétence « communications électroniques »
 - o un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires pour chacune des deux communautés d'agglomération, sur proposition du Président au vu de la proposition faite par lesdites communautés d'agglomération.
- Que selon les statuts de Charente Numérique, le SDEG 16 dispose de 12 représentants.
- Qu'à ce jour, tous les EPCI ne sont pas statutairement prêts pour être en « représentation substitution » de ses Communes membres au titre de la compétence « communications électroniques » (art. L.1425-2 du CGCT) au sein du SDEG 16.
- Qu'il est à noter que ce n'est qu'à compter de ce moment là que le délégué désigné pour le représenter au SDEG 16 est également au sein du Syndicat au titre de cette compétence.
- Que l'état d'avancement est le suivant :

EPCI	Statuts de l'EPCI au 1 ^{er} janv. 2017 : compétences facultatives		Représentation substitution au SDEG 16	Procédure terminée
Cdc La Rochefoucauld - Porte du Périgord	THD	Oui	Délibération pour représentation substitution au SDEG 16 envoyée le 21/02/17 Délibération prise en conseil communautaire du 10 avril 2017	Oui
CA Grand Angoulême	THD	Oui	Délibération : pas nécessaire - statuts OK	Oui
CA Grand Cognac	THD	Oui	Délibération pour représentation substitution au SDEG 16 envoyée le 21/02/17 Délibération prise en conseil communautaire du 27 avril 2017	Oui

<p align="center">CdC Cœur de Charente</p>	<p align="center">THD</p>	<p align="center">Non</p>	<p>❶ En attente transfert direct : 5 communes (sur 54 communes) :</p> <p>Coulonges : ok Lichères : ok Moutonneau : ok Saint Amant de Bonnieure : ok Saint Front : ok</p> <p>❷ Modification statuts CdC pour représentation substitution : modèle délibération envoyé à la cdc le 5/05/17</p> <p align="center">Inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 1/06</p> <p>❸ Délai 3 mois puis arrêté du Préfet</p>	<p align="center">Etape ❸ en attente</p>
<p align="center">Cdc Charente Limousine</p>	<p align="center">THD</p>	<p align="center">Non</p>	<p>❶ En attente transfert direct : 6 communes (sur 62 communes) :</p> <p>Brigueuil : ok Cherves-Châtelars : pas de nouvelle Le Grand Madieu : ok Pressignac : ok Saint Quentin sur Charente : ok Le Vieux Cérier : pas de nouvelle</p> <p><i>Etapes ❷ et ❸ en attente</i></p>	<p align="center">Etapes ❷ et ❸ en attente</p>
<p align="center">CdC Lavalette Tude Dronne</p>	<p align="center">THD</p>	<p align="center">Non</p>	<p>❶ En attente transfert direct : 1 commune (sur 50 communes) :</p> <p>Chadurie : ok</p> <p>❷ Modification statuts CdC pour représentation substitution : modèle délibération envoyé à la cdc le 5/05/17</p> <p align="center">Conseil communautaire du 18/05 : modification statutaire acceptée</p> <p>❸ Délai 3 mois puis arrêté du Préfet</p>	<p align="center">Etape ❸ en attente</p>

CdC du Rouillacais	THD	Non	<p>❶ En attente transfert direct : 2 communes (sur 17 communes) : Anville : ok Courbillac : ok</p> <p>❷ Modification statuts CdC pour représentation substitution : modèle délibération envoyé à la cdc le 5/05/17</p> <p>Conseil communautaire du 15/05 : modification statutaire acceptée</p> <p>❸ Délai 3 mois puis arrêté du Préfet</p>	Etape ❸ en attente
CdC Val de Charente	THD	Non	<p>❶ En attente transfert direct : 3 communes (sur 34 communes) : Empuré : REFUS La Magdeleine : ok Souvigné : pas de nouvelle</p> <p>Etapes ❷ et ❸ en attente</p>	Etapes ❷ et ❸ en attente
CdC 4B Sud-Charente	THD	Non	<p>❶ En attente transfert direct : 6 communes (sur 41 communes) : Berneuil : ok Brie sous Barbezieux : ok Bors de Baignes : ok Val des Vignes : ok Ladiville : ok St Vallier : REFUS</p> <p>Etapes ❷ et ❸ en attente</p>	Etapes ❷ et ❸ en attente

	Délégués			COMPETENCES TRANSFEREES AU SDEG 16			
				EP	EP-IS	IRVE	CE
CA Grand Angoulême + 1 délégué supplémentaire THD	T	François	ELIE				X
	S	André	BONICHON				
	T	Non désigné					
	S	Non désigné					
CA Grand Cognac + 1 délégué supplémentaire THD	T	Bernard	DUPONT	X			X
	S	Bernard	MAUZE				
	T	Jean-Paul	ZUCCHI				
	S	Non désigné					
CdC Charente Limousine	T	Jean-François	DUVERGNE			X	
	S	Danielle	TRIMOULINARD				
CdC Cœur de Charente	T	Didier	BERTRAND	X		X	
	S	Non désigné					
CdC Lavalette Tude Dronne	T	Joël	PAPILLAUD	X		X	
	S	Patrick	EPAUD				
CdC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	T	Jean-Louis	MARSAUD	X		X	X
	S	Rémy	MERLE				
CdC du Rouillacais	T	Christian	VIGNAUD	X			
	S	Non désigné					
CdC Val de Charente	T	José	DUPUIS	X			
	S	Christophe	DEMAILLE				
CdC 4B Sud-Charente	T	Dominique	de CASTELBAJAC	X	X		
	S	Maryse	BOUCHER-PILARD				

EP : éclairage public
 EP-IS : éclairage des installations sportives
 IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (bornes)
 CE : communications électroniques, L.1425-1 du CGCT.

Propose :

- Que conformément l'article 17 des statuts du SDEG 16 :

« Le Bureau Syndical désigne les membres des Commissions et représentations. ».

- Qu'aussi, il conviendrait que Bureau Syndical procède à l'élection partielle des délégués du SDEG 16 à Charente numérique pour les 3 EPCI suivants :

- CA Grand Angoulême
- CA Grand Cognac
- CdC La Rochefoucauld - Porte du Périgord.

Messieurs Roland TELMAR et Jean-Pierre COMPAIN sont désignés comme scrutateurs.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- Nombre d'inscrits : 23
- Nombre de votants : 19
- Majorité absolue : 10
- Bulletin nul ou blanc : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Obtiennent :

CA Grand Angoulême	Titulaire	François	ELIE	19 voix
	Suppléant	André	BONICHON	19 voix
CA Grand Cognac + 1 délégué supplémentaire THD	Titulaire	Bernard	DUPONT	19 voix
	Suppléant	Bernard	MAUZE	19 voix
	Titulaire	Jean-Paul	ZUCCHI	19 voix
	Suppléant	/		
CdC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	Titulaire	Jean-Louis	MARSAUD	19 voix
	Suppléant	Rémy	MERLE	19 voix

Le Président déclare élus, délégués à Charente Numérique, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

CA Grand Angoulême	Titulaire	François	ELIE
	Suppléant	André	BONICHON
CA Grand Cognac + 1 délégué supplémentaire THD	Titulaire	Bernard	DUPONT
	Suppléant	Bernard	MAUZE
	Titulaire	Jean-Paul	ZUCCHI
	Suppléant	/	
CdC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	Titulaire	Jean-Louis	MARSAUD
	Suppléant	Rémy	MERLE

- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.